

SOAFENO - 1%

Pour une rentrée allégée

1 CRÉDIT SOAFENO = 1 TICKET TOMBOLA*



12 GAGNANTS

2 000 000 AR CHACUN

REGLEMENT DE JEU « OFFRE SPECIALE RENTREE 2025 »

- 1. Objectif :** Tirer 2 gagnants par province (12 gagnants au total) parmi nos clients ayant souscrit un crédit SOAFENO durant la période de campagne (du 4 août 2025 au 4 octobre 2025).
- 2. Périmètre :** Clients Particuliers
- 3. Domaine :** Crédit à la consommation sur les flux et les rachats
- 4. Durée campagne :** 4 août 2025 au 4 octobre 2025
- 5. Conditions d'éligibilité :**
 - Tout client particulier contractant un crédit à la consommation auprès de toutes les agences de BRED Madagasikara Banque Populaire pour la période du 4 août 2025 au 4 octobre 2025
 - Tout crédit contracté d'un montant supérieur ou égal à 5 000 000 Ariary
 - Les dossiers saisis durant la période de la campagne, du 4 août 2025 au 4 octobre 2025, et débloqués le 8 octobre 2025, sont éligibles pour participer au tirage au sort
- 6. Tirages :**

Avec l'accompagnement d'un prestataire et en présence d'un commissaire au jeu

 - Le 1^{er} tirage au sort aura lieu le 01/09/2025 [Période de l'extraction : 01/08/2025 au 25/08/2025]
 - Le 2nd tirage au sort aura lieu le 10/10/2025 [Période de l'extraction : 26/08/2025 au 08/10/2025]
- 7. Annonces des Gagnants :**
 - L'annonce des gagnants s'effectuera via un live Facebook sur la Page de BRED Madagasikara Banque Populaire
 - Les gagnants seront contactés par téléphone.
 - Si un gagnant ne répond pas après trois tentatives d'appel, un nouveau tirage sera effectué.
 - La liste des gagnants sera communiquée officiellement par mail aux gagnants
 - Les noms des gagnants seront annoncés dans un communiqué de presse.

8. Prix :

- Le lot est plafonné à 2 000 000 Ariary par gagnant (2 gagnants par province soit 12 gagnants en total)
- Le remboursement ne pourra être effectué qu'à hauteur des sommes réellement dépensées, dans la limite du plafond annoncé et uniquement sur présentation de justificatifs valides, datés et libellés au nom des enfants, neveux ou nièces du gagnant (livret de famille en appui)
- Le montant du lot sera viré sur le compte du gagnant.
- Le lot est indivisible.

9. Conditions Générales :

- En participant, les clients reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les termes.
- La banque se réserve le droit de modifier les règles ou d'annuler le tirage au sort en cas de force majeure.
- Les participants consentent à ce que la BRED Madagasikara Banque Populaire utilise leurs photos, noms et prénoms à des fins de communication sur ses réseaux sociaux.
- Le client doit fournir son numéro de téléphone afin de pouvoir le contacter lors du tirage au sort.
- Les gagnants s'engagent à fournir dans un délai de 07 jours à compter de la notification de leur gain, les pièces justificatives des dépenses engagées pour la scolarité de ses enfants (facture définitive, ticket de caisse, ou tout autre document probant).
- La banque se réserve le droit de vérifier l'authenticité et la véracité des justificatifs fournis. Toute tentative de fraude ou de présentation de documents falsifiés entraînera l'annulation du gain.
- A défaut de présentation des justificatifs dans les délais impartis, ou en cas de justificatifs non conformes, le gagnant sera considéré comme ayant renoncé à son gain.
- Un tirage est annulé si le client tiré au sort n'a pas d'enfant et ne souhaite pas en parrainer un. Dans ce cas un autre tirage sera effectué.

10. Protection des Données :

Les parties conviennent que toutes les données personnelles des clients, collectées dans le cadre de l'exécution de la TOMBOLA, seront traitées avec la plus stricte confidentialité. La banque s'engage à ne pas divulguer, transmettre ou vendre ces données à des tiers sans le consentement préalable et explicite des clients, sauf si la loi l'exige. La banque mettra en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour protéger ces données contre toute divulgation non autorisée.